

NOTE CONCEPTUELLE

THÈME DE LA CONFÉRENCE SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE EN AFRIQUE 2025 : GOUVERNANCE FONCIÈRE, JUSTICE ET RÉPARATIONS POUR LES AFRICAINS ET DESCENDANTS DES PERSONNES DE LA DIASPORA AFRICAINE

CONTEXTE

La quête de justice, de réparation et de restitution pour les crimes contre l'humanité et les atrocités horribles commises contre l'Afrique et les personnes d'ascendance africaine à travers l'esclavage et le colonialisme fait partie intégrante du programme de libération de l'Union africaine (UA) et de son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les terres, les ressources naturelles et les peuples africains sont depuis des siècles la cible d'autres nations pour l'approvisionnement en matières premières et la fourniture de main-d'œuvre en vue du développement des nations occidentales. Durant la traite transatlantique des esclaves, des hommes et des femmes africains étaient enlevés et vendus pour travailler sans salaire et dans des conditions inhumaines et extrêmement dures dans des plantations, des chantiers et des industries aux États-Unis, dans les Caraïbes et en Grande-Bretagne. Ils ont enrichi les propriétaires d'esclaves et les pays où ils étaient réduits en esclavage, travaillant dans des conditions inhumaines et intolérables. Les esclaves africains se voyaient refuser le droit de propriété et ne bénéficiaient pas de la terre sur laquelle ils travaillaient. Chaque fois qu'ils se révoltaient, les autorités répondaient par des coups, des tortures, des déportations et des exécutions. Les violations des droits humains et les meurtres brutaux des opposants à l'esclavage sont bien décrits dans les récits historiques. Dans de nombreux cas, des femmes africaines ont été abusées sexuellement et violées afin de donner naissance à d'autres travailleurs esclaves pour des propriétaires d'esclaves soutenus par leurs gouvernements. La politique d'exclusion raciale et la discrimination en ce qui concerne l'accès à la propriété et à la terre, instaurées par les systèmes post-esclavagistes, tels que le métayage et les lois foncières ségrégationnistes, ont contribué à de profondes inégalités sociales et économiques et à la pauvreté parmi les personnes d'ascendance africaine. Les traumatismes subis pendant et après l'esclavage perdurent encore aujourd'hui.

Les violations subies par les Africains et les personnes d'ascendance africaine pendant l'esclavage se sont reproduites pendant le colonialisme. L'une des principales motivations du colonialisme était la construction d'empires : l'acquisition de territoires par les puissances européennes pour extraire les ressources naturelles de l'Afrique, notamment la terre, le bois et les minéraux. Les nations africaines ont été envahies, notamment après la Conférence de Berlin de 1884. Poussés par une idéologie raciste et la soif de ressources, les systèmes coloniaux ont souvent conduit à des confiscations et à des redistributions forcées des terres, déplaçant les communautés autochtones et les transformant en squatteurs. Les terres acquises par les colonisateurs sont devenues le fondement de l'accumulation de richesses. L'introduction de systèmes coloniaux de gouvernance

foncière sur le continent a sapé les pratiques qui, pendant des siècles, avaient assuré aux communautés un accès sans entrave à la terre et à ses ressources.

Le système colonial a facilité l'assujettissement et la brutalisation des peuples africains. À chaque instant, leurs terres fertiles et productives ont été aliénées, leurs ressources naturelles pillées, et les ressources du patrimoine africain ont été spoliées par des explorateurs et des collectionneurs privés. D'autres ressources culturelles ont été expédiées pour alimenter des musées occidentaux ou à des fins scientifiques. De plus, les cultures africaines ont été diabolisées et décimées, car elles étaient perçues comme un défi aux visions du monde occidentales. Ceux qui résistaient à la conquête coloniale ont été tués ou soumis à un génocide, comme ce fut le cas en Namibie en 1904, où environ 80 % des Hereros et 50 % des Namas ont été tués. Leurs terres ancestrales ont été confisquées, et la plupart restent aujourd'hui aux mains des Allemands. On estime qu'environ 70 % des terres agricoles namibiennes sont contrôlées par les Allemands, qui les ont acquises grâce au colonialisme. La résistance au colonialisme a été réprimée par la torture, la détention, les camps de concentration et les massacres. Dans certains cas, des parties des corps de combattants et de chefs communautaires ont été prélevées et expédiées en Europe.

Outre l'extraction des ressources naturelles, le patrimoine culturel et les objets d'art ont été pillés et sont aujourd'hui exposés dans les musées occidentaux. De nombreux symboles de pouvoir et de spiritualité, notamment des tabourets royaux, des tambours, des lances, des symboles de rites de passage et des trésors familiaux, ont été volés et emportés. Aujourd'hui, les ressources du patrimoine africain constituent une source majeure de revenus touristiques dans les pays d'accueil. Il ne fait aucun doute que la séparation de ces ressources du patrimoine avec l'Afrique prive la jeunesse africaine de sites d'identité culturelle et artistique, de symboles de l'histoire et du devenir des communautés, et de marqueurs de créativité susceptibles de stimuler l'innovation, la confiance et la fierté.

Le colonialisme a également introduit des valeurs agricoles et de subsistance qui sapent les systèmes de savoirs autochtones et menacent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Par le biais du système éducatif et dans la pratique, les langues coloniales étaient présentées comme supérieures aux langues africaines et offraient des voies d'accès au pouvoir, au statut et aux opportunités. Cela a entraîné l'apparition de cultures commerciales et de systèmes agricoles et alimentaires qui ont favorisé l'Europe et ont affaibli les petits exploitants agricoles qui nourrissaient leurs familles avec des aliments autochtones. Les langues africaines, par lesquelles les connaissances intergénérationnelles sur les aliments, les valeurs et les moyens de subsistance autochtones pouvaient être transmises, étaient sous-évaluées et présentées comme inférieures aux langues européennes.

Il ne fait aucun doute que les bouleversements et les traumatismes de l'esclavage, l'héritage colonial de dépossession des terres ayant conduit à la concentration des terres entre les mains des agents coloniaux et de leurs descendants, le pillage des ressources culturelles, les atrocités

commises lors des luttes pour la terre et la liberté, et les pratiques néocoloniales perpétuées par les anciennes puissances coloniales en Afrique, méritent d’être examinés et plus approfondis au cours de la conférence qui réunira des décideurs politiques, des universitaires, des chefs traditionnels, des partenaires du développement et des acteurs de la société civile.

La terre est un bien économique, social, culturel et spirituel essentiel. Sous l’esclavage et le colonialisme, les Africains et les personnes d’ascendance africaine ont été privés du droit de jouir de ce patrimoine et d’en tirer des richesses. Des réparations, incluant la redistribution des terres ou l’accès à la terre, peuvent contribuer à remédier aux inégalités structurelles et à la dépossession des terres engendrées par l’esclavage et le colonialisme. Les enseignements tirés des programmes de redistribution des terres mis en œuvre en Afrique du Sud après l’apartheid et en Nouvelle-Zélande pour le peuple maori suggèrent qu’avec de l’engagement, des réparations foncières sont possibles.

Dans le cadre des réparations foncières, il sera important de se pencher sur la propriété foncière et les disparités d’accès. En effet, dans la plupart des sociétés postcoloniales, les descendants des colonisateurs contrôlent encore de vastes étendues de terres et de leurs ressources, tandis que les communautés historiquement marginalisées et défavorisées peinent à y accéder. Cela est particulièrement vrai en raison des cadres législatifs, souvent inspirés des politiques de l’époque coloniale, qui créent des obstacles à un accès équitable à la terre. De plus, dans le développement urbain, les descendants de personnes réduites en esclavage ou colonisées sont souvent confrontés à la gentrification, à l’expulsion ou au manque de logements décentes en raison de politiques de gouvernance foncière non inclusives issues de la colonisation.

Conformément au thème de l’année 2025 de l’UA, la Conférence 2025 sur la politique foncière en Afrique est la suivante : Gouvernance foncière, justice et réparations pour les Africains et les descendants des personnes de la diaspora africaine.

Thèmes principaux :

1. Meilleures pratiques émergentes pour l’élaboration de politiques foncières adaptées
2. Institutions de gouvernance et d’administration foncières efficaces et transparentes
3. Suivi et évaluation des données de gouvernance foncière

Sujets transversaux :

Jeunesse, genre, changement climatique , agriculture et réparations.

Sous-thèmes proposés pour la conférence :

- Régime foncier, équité et justice réparatrice ;
- Colonialisme, déplacements, moyens de subsistance et conflits ;
- Justice mondiale, résilience climatique et réparations ;
- Restitution des biens culturels, du patrimoine et des terres ancestrales l’Afrique
- Héritage colonial, pastoralisme et tourisme
- Améliorer la gouvernance foncière pour un accès et une répartition équitables des terres
- Gouvernance foncière, droit international et réparations
- Colonialisme, agriculture et sécurité alimentaire
- Frontières coloniales, justice économique et Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Parties prenantes et partenariats :

La CUA, la CEA et la BAD, avec le soutien du Centre africain pour les politiques foncières, dirigent l’organisation de la Conférence sur **les politiques foncières** en Afrique, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires, notamment les organisations intergouvernementales, les agences gouvernementales, le monde universitaire, les communautés économiques régionales, les centres d’excellence africains, les organisations de la société civile, les associations du secteur privé africain et les partenaires de développement.

Dates et lieu :

La Conférence sur **les politiques foncières** en Afrique se tient généralement en novembre tous les deux ans. L’édition 2025 se tiendra du 10 au 14 novembre à la Commission économique pour l’Afrique, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Format de la conférence :

Le thème et les sous-thèmes de la conférence seront au cœur des discussions lors des principales sessions plénières et parallèles. Afin de garantir l’harmonisation avec le thème de la conférence, une demande de résumés sera lancée pour la sélection des communications, ainsi que pour l’organisation de master classes, d’événements parallèles, de dialogues politiques, d’expositions et d’autres événements connexes. Le contenu scientifique généré par cette demande sera guidé par les membres du comité scientifique du CLPA.